

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Table with 2 columns: Type of subscription (e.g., 1 an, 6 mois) and Price.

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Cie, administrateurs BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

TARIF DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Type of advertisement (e.g., Première insertion, Réimpression) and Price.

L'ORATEUR JOURNAL DU MATIN

L'ELECTEUR

QUEBEC, 17 FEVRIER 1890

Le dîner de l'honorable M. Rhodes et la réception des Orateurs

Si Ottawa est, à l'époque des sessions parlementaires, le centre des splendeurs officielles, le rendez-vous de la vie canadienne dans le sens le plus étendu qu'on puisse donner à ce mot au point de vue du Dominion, Québec, de son côté, défend bravement sa vieille réputation d'hospitalité et de galanterie.

Ses fêtes sociales conservent toujours l'attrait et le charme du suprême bon ton qui a toujours distingué l'ancienne capitale de l'Union; si elle n'est plus le siège du gouvernement général, la vieille capitale de la province de Québec est restée le salon et l'Athènes du Canada.

Chaque année, le soir qui vient et fait son Excellence le gouverneur général, le passage des frégates, la visite de quelque personnage ou de quelque corps illustre, et surtout la réunion des Chambres, sont autant d'occasions de fêtes sociales, bals, banquets, réceptions, où la magnificence extérieure s'allie à la culture intellectuelle pour en faire des délasséments qui satisfont à la fois et l'esprit et les sens. Qu'on ne s'attache pas de l'importance que nous attachons à ces mondaines dans les circonstances, elles arrivent toujours à propos, elles sont une protestation constante contre certaines idées fausses, elles témoignent d'un raffinement social que bien des médisants qui ne nous connaissent pas sont à mille lieues de soupçonner chez nous.

Dans un temps d'empirement sur nos privilèges ou de fausse interprétation du mandat de nos actes, c'est une manière comme une autre de relever, d'enrichir nos institutions provinciales aux yeux mêmes de ceux qui se sont donné pour tâche de les déprécier et de les ruiner.

A ce point de vue seul, on ne saurait trop louer les hommes haut placés qui donnent l'exemple de ces brillantes réunions. Nous ne parlons pas des réceptions hebdomadaires du premier ministre, toujours somptueuses et recherchées. Nous voulons faire particulièrement allusion au double événement social de samedi: le dîner de l'honorable colonel Rhodes au "St-Louis" et la réception des Orateurs des deux chambres au Palais législatif.

Il est difficile de trouver un plus aristocratique amphitryon et un plus aimable causeur que le colonel Rhodes: il a adressé à ses convives de samedi, parmi lesquels on remarquait plusieurs de ses collègues du cabinet et de la Chambre, entre autres le chef de l'opposition, un petit bijou de discours, étincelant d'humour. L'ordonnance du dîner, irréprochable et somptueuse, faisait vraiment honneur à cette bonne vieille maison qui s'appelle l'hôtel St-Louis.

Quant à la réception au parlement, il suffit de dire qu'elle était donnée par l'honorable Henry Starnes, le type du gentleman anglais, et l'honorable M. Marchand, le type du gentleman français. La fête a été splendide.

Mesdames Marchand et Rhodes recevaient dans la salle du Conseil, madame Rhodes ayant bien voulu recevoir les hôtes anglais en l'absence de madame Starnes qui n'avait pas pu faire le voyage de Montréal à Québec à cause de sa santé. Avec ces dames se trouvaient aussi madame Mercier, madame Shehyn et madame Dandurand. L'honorable premier ministre, l'honorable M. Starnes et l'honorable M. Marchand se tenaient de chaque côté des dames.

Les deux salles des séances, le vestibule et les corridors étaient brillamment illuminés et tendus de drapaux, les salons étaient transformés en charmants boudoirs.

Dans ces magnifiques appartements circulait en causant une foule considérable de dames et de messieurs, composée de l'élite de la société de Québec et d'une foule d'autres étrangers. On remarquait surtout l'honorable premier ministre et madame Mercier, ainsi que la plupart des membres du gouvernement, un grand nombre de membres de la législature, le lord évêque de Québec et plusieurs membres de son clergé, des représentants de la magistrature, des professions et du haut commerce, le colonel Duchesny, commandant du district et les officiers des corps militaires de la ville, les officiers du service civil et plusieurs représentants de la presse.

- 1. Marche militaire — "De Calgary à McCleod" — Vézina
2. Ouverture — "Die Irnfahrt Um's Glück" — Suppé
3. Gavotte — "First Kiss" — Schubert
4. Scena — "Giuramento" de Genaro Annesse — Sanell
5. Valse — "Invitation à la valse" Weber
6. Séduction — "Romeo et Juliette" — Goumou
7. "Grande valse brillante" Op. 18 — Chopin
8. Pot pourri: "Stradella" — Flotow "Vive la Canadienne" "God save the Queen"

CENSURES INJUSTES A LEUR FACE MEME

LES DEUX COTES DE LA CHAMBRE EGALEMENT RESPONSABLES

L'OPPOSITION REPROCHE AU GOUVERNEMENT MERCIER DES DEPENSES QUELLE A L'ORDRE SOLICITEES OU APPROUVES

L'honorable juge Routhier et M. Napoléon Legendre ont déclamé avec le talent qu'on leur connaît de fort jolis morceaux littéraires. M. Gabriel Marchand, accompagné de mademoiselle Ida Marchand, a chanté la charmante romance "Four plaine à Madeline", et madame Paquet a admirablement rendu un extrait de l'opéra "Cavalleri", accompagné sur le piano par M. Bishop.

Nous avons en quelques mots samedi fait ressortir les points principaux de la réponse, à la fois modérée et vigoureuse, faite par M. Mercier à l'unique et fastidieux grief que ne cesse de formuler l'opposition dans toutes les motions de non-confiance qu'elle propose depuis l'ouverture des débats sur les subsides.

Ce grief, c'est que le gouvernement a dépensé l'an dernier \$700,000 de plus que le gouvernement Ross la dernière année de son règne. On a beau répondre que les points de comparaison sont mal choisis, l'année 1886 étant celle des élections générales, en vue desquelles le gouvernement Ross avait tout intérêt à opérer des réductions plus apparentes que réelles, afin de faire meilleure figure devant l'électorat, sans reprendre son ancien système de gaspillages après les élections s'il revenait au pouvoir. On a beau prouver par les chiffres mêmes des employés du Trésor, qui étaient les propres amis de nos adversaires, que le gouvernement Ross-Taillon avait tant rogné son budget que, lorsque le cabinet Mercier est entré en fonctions, les crédits étaient épuisés, et qu'il ne restait plus un sou pour faire marcher la barque pendant les six mois restants de l'exercice; c'est-à-dire que la politique d'économie de nos adversaires a consisté tout simplement à faire voter des budgets insuffisants. On a beau répondre à l'opposition que, malgré tout cela, nous acceptons la comparaison entre 1886 et 1889, mais qu'en ce cas, pour être juste, il faut absolument comparer le revenu de ces deux exercices en même temps que la dépense. Cette argumentation, pourtant concluante, ne sert de rien; tous les membres de l'opposition se lèvent les uns après les autres, tenant à la main une motion de non-confiance, toujours sur le même sujet: l'augmentation des dépenses.

Cela veut-on que nous répondions à ce? Il n'y a pas d'autre conclusion à en tirer que d'en revenir à ce que disait l'autre jour le Canadien, l'un des principaux organes de l'opposition, lorsqu'il reprochait à celle-ci de critiquer purement et simplement sans expliquer en quoi elle ferait mieux si elle revenait au pouvoir, sans indiquer spécialement sur quels chapitres du budget elle opérerait des économies. Sans cela, ajoutait le Canadien, le programme de l'opposition reste incomplet. Autant dire qu'elle n'a pas de programme du tout.

C'est ce que l'honorable M. Mercier a fait toucher du doigt avec tant de force dans son magistral discours de vendredi dernier, où il a mis l'opposition en contradiction avec elle-même sur tous les points, soit lorsqu'elle reproche au gouvernement une foule de dépenses spéciales qu'elle a spécifiquement sollicitées ou approuvées, soit lorsqu'un moment où elle se récrie contre une augmentation de dépenses parfaitement justifiées de \$700,000 à Québec, elle approuve une augmentation de 14 millions en dix ans à Ottawa.

Voici au reste les paroles mêmes du premier ministre, que nos amis feront bien de lire et de conserver, car elles donnent la réponse au principal et unique grief de ses adversaires:

Monsieur l'Orateur,

Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps, en réponse aux observations du député de Terrebonne. Je désire relever tout de suite une assertion qui a été faite à la fin de son discours: "Dans ce cas-ci, a-t-il dit, comme dans un autre cas, on va répondre par le vote." J'ai compris que notre ami faisait allusion à ce qui s'est passé l'autre soir quand l'honorable député de Laval fut son discours et que personne ne lui répondit. Peut-être que l'honorable député de Laval a été blessé, et c'est à cela, sans doute, que l'honorable député faisait allusion. Dans ce cas-là, M. l'Orateur, nous n'avons pas répondu, non pour blesser l'honorable député de Laval, mais franchement nous croyions qu'il n'y avait pas de réponse à donner, parce que ce qu'il avait dit n'était pas nouveau et avait déjà été répété à plusieurs reprises. De sorte que, sans vouloir blesser le député de Laval, nous ne pensions pas qu'il y avait lieu de faire une nouvelle réponse. On peut être bien sûr que, chaque fois qu'il y aura un point nouveau de fait contre le gouvernement, l'opposition aura son devoir de répondre ou de faire répondre par un de ses amis. Dans ce cas-ci, il y a deux points nouveaux: c'est pourquoi je réponds.

D'abord l'honorable député de Terrebonne a insisté sur sa prétention qu'il n'y avait que 14 ou 15 millions de dépenses, quand nous sommes arrivés

aux pouvoirs et qu'il y en a 54 aujourd'hui. Mon ami le commissaire des Terres de la Couronne a eu beau dire que cette assertion est inexacte qu'il y en avait 50 quand nous sommes arrivés au pouvoir et qu'il y en a aujourd'hui 54... M. NANTIEL.—L'hon. premier ministre me permettra-t-il de l'interrompre. M. Mercier. Certainement! M. Nantiel: J'ai cité le rapport des terres de la Couronne. Je n'ai pas dit qu'il y avait 15 millions de dépenses, mais j'ai dit qu'il y en avait 30. L'honorable M. Mercier. Disons 30. Je vais prendre le chiffre de mon ami. D'après lui, il y avait donc 30 millions de dépenses le 1er février 1887 et aujourd'hui il y en a 54. Voilà l'assertion. Augmentation donc de 24. L'honorable député prend le rapport du commissaire des Terres de la Couronne et croit y trouver une preuve de ses dires. Je n'ai pas eu le temps de lire ce rapport, mais l'honorable commissaire des Terres de la Couronne prétend que son rapport ne constate pas cela. Mon ami le député de Terrebonne vient ensuite d'un document qui a été mis assez irrégulièrement devant la chambre. Il dit: Ce document là prouve mes avances. Je n'ai pas le temps de répondre à ce point, de prendre ces deux documents et de les analyser. Il faut une réponse immédiate, précise et claire. Quel est le meilleur moyen de procéder? Nous renvoyons au député de l'officier compétent. J'ai fait venir M. Paré, le chef de cette branche et je lui ai dit: Dites moi la vérité, et voici ce que M. Paré m'a écrit: "Je soussigné, déclare qu'avant le 1er février 1887, il y avait 50 gardes-forestiers, et aujourd'hui, il y en a 54. Un des surintendants des gardes-forestiers dont le nom est mentionné n'a reçu aucun salaire. ALBERT PARÉ. M. Derome peut certifier mon avancé."

Un joli petit scandale... raté

Nous désirons protester encore une fois contre le coupable empiètement que mettent nos adversaires à prendre de simples malentendus, ou de simples soupçons pour des scandales.

Cette manie est particulièrement condamnable quand elle mêle à ses odieux soupçons le nom respecté de membres du clergé, en les associant à de prétendues transactions frauduleuses.

Nous faisons allusion à un incident qui s'est produit ces jours-ci devant le comité des Comptes publics, à propos d'un don de \$300, généralement accordé par le gouvernement, pour une école catholique à St-Edouard de Knowlton, la demande du curé de l'endroit, le révérend M. Bachand. Qui le croirait? L'opposition a fait dans ce fait si ordinaire, toute une manœuvre de corruption électorale, simplement parce que l'envoi de ces \$300 coïncidait avec la date de l'élection de Brome.

Les \$300 en question n'avaient jamais été reçus, disaient les journaliers d'écoles de Knowlton n'avaient jamais touché ce montant. On dit-il allé? Grand mystère! Hâtons-nous de dire que ce mystère a été promptement élucidé, pas assez vite malheureusement pour que la calomnie n'ait eu le temps de faire son œuvre. Le même jour où toute l'affaire était expliquée devant le comité des comptes publics, à la satisfaction de tous, à la confusion des accusateurs, la presse opposant, ne tonant aucun compte de la preuve, s'emparait de l'incident, répandait la calomnie par milliers d'exemplaires, d'un bout à l'autre de la province. Le Courrier du Canada publiait deux colonnes de commentaires des plus mensongers sur l'affaire; les rapporteurs des journaux tréys en télégraphiaient dans toutes les directions, un récit complètement fantaisiste. La Gazette de Montréal entre autres faisait grand tapage.

C'était cependant une affaire des plus honorables, comme on va le voir par la correspondance complète dont voici le texte: St-Edouard de Knowlton, 17 novembre 1889. L'hon. HONORÉ MERCIER, Premier ministre de la province de Québec. Cher monsieur, J'ai bien l'honneur de m'adresser à vous pour vous demander de participer à une œuvre de charité, qui rendrait d'immenses services à vos compatriotes catholiques de la municipalité de Saint-Edouard de Knowlton. Je sais que votre gouvernement favorise ceux qui n'ont pas beaucoup de ressources à leur disposition. La petite paroisse catholique de Saint-Edouard de Knowlton qui ne compte que trois cents âmes, a fait construire, il y a quelques années, une église assez modeste, mais notre population étant relativement pauvre, nous n'avons pu nous libérer entièrement des dettes contractées à cet effet. Notre école catholique est aussi dans un état délabré et aurait besoin de réparations urgentes. Je ne puis m'adresser à mes paroissiens pour défrayer ces dépenses; ils sont trop pauvres. Votre générosité, qui a toujours pris l'intérêt des paroisses pauvres et qui semble se préoccuper si vivement de la cause de l'éducation, ne pourrait-elle pas nous venir en aide? Avec trois cents piastres, nous pourrions payer les dettes criardes et appliquer ainsi un certain montant aux réparations de notre école. Je sais que le gouvernement n'hésite pas à nous prêter appui dans la crise financière que nous traversons. Je m'adresse à vous en toute confiance, et certain de votre générosité vous assurera, veuillez le croire, la reconnaissance éternelle de vos compatriotes d'ici et de votre humble serviteur. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. Québec, 20 novembre 1889. Télégramme. Révérend J. Bachand, Knowlton. Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez un chèque ces jours-ci. (Signé) HONORÉ MERCIER. Cabinet du premier ministre, province de Québec. Québec, le 20 novembre 1889. Cher monsieur, Je confirme mon télégramme d'aujourd'hui, qui se lit comme suit: "Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez chaque semaine." Les trois cents piastres demandés vous sont accordés, mais exclusivement pour votre école; le gouvernement ne se croyant pas justifié d'autoriser une partie de cette somme pour d'autres fins. Je suis enchanté de pouvoir vous donner cette bonne nouvelle, et vous trouverez sous ce pli le chèque officiel des \$300. J'ai l'honneur d'être, Votre tout dévoué, (Signé) HONORÉ MERCIER. Révérend monsieur BACHAND, Knowlton, P. Q. Knowlton, 23 novembre 1889. Mon cher monsieur, Je viens de recevoir votre chèque avec plaisir. Je vous prie de le faire vous-même à nos pauvres missions. Vous déterminerez le but. Mais je suis d'avance que vous ne me blâmez pas si j'emploie cette somme pour le mieux et le plus nécessaire. Croyez-moi, honorable monsieur, votre tout dévoué qui ne cessera de prier. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. (Traduction) A Hon. L. O. TAILLON, et aux députés de la Législature de Québec, Messieurs, Nous, soussignés, commissaires d'écoles et contribuables du village de Knowlton, désirons attirer votre attention sur deux choses touchant l'item des estimés de \$300 pour le maintien et les réparations de l'école de Saint-Edouard de Knowlton No. 1." Il n'y a pas d'école de Saint-Edouard, et l'école catholique française est dirigée et gouvernée par les mêmes commissaires d'école qui dirigent et gouvernent les deux écoles anglaises. 2o Il n'y a pas de fonds séparé pour payer les instituteurs et pour les réparations de la dite école catholique française, et le tout est payé par la taxe prélevée sur la propriété à Knowlton. 3o La valeur de la propriété taxée pour les fins scolaires dans la municipalité de Knowlton s'élevait, au dernier recensement, à \$192,940, et les commissaires ont imposé une taxe de trois mills par dollar pour toutes les dépenses d'école de l'année courante. 4o Nous n'avons jamais reçu un centime de l'item de \$300, comme l'a dit M. Shehyn, d'après ce que rapporte la Patrie, ni du gouvernement, ni de qui que ce soit. Knowlton, 10 février 1890. Signé: Paul Gingras, commissaire, M. Duchesny, commissaire; E. W. Vancor, président; S. O. Courtney, A. E. Mills, A. E. Kimball, E. H. Torbell, Frédéric Marchessault, J. N. Davignon, Frederick England, E. E. Mills, H. W. McGowan, M. D. C. A. Stone, J. B. Saint-Martin, J. England, Joseph Benoit. Knowlton, 10 février 1890. A MESSIEURS LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de Knowlton. Je, soussigné, certifie n'avoir reçu aucun centime pour la commission des écoles et que, de plus, tout le temps des élections, je n'aurais jamais voulu recevoir aucun argent pour la dite commission, n'ayant affaire nullement aux écoles de cette paroisse. (Signé) J. BACHAND, Ptre. Le lecteur remarquera sans doute une contradiction apparente entre les deux

Un joli petit scandale... raté

Nous désirons protester encore une fois contre le coupable empiètement que mettent nos adversaires à prendre de simples malentendus, ou de simples soupçons pour des scandales.

Cette manie est particulièrement condamnable quand elle mêle à ses odieux soupçons le nom respecté de membres du clergé, en les associant à de prétendues transactions frauduleuses.

Nous faisons allusion à un incident qui s'est produit ces jours-ci devant le comité des Comptes publics, à propos d'un don de \$300, généralement accordé par le gouvernement, pour une école catholique à St-Edouard de Knowlton, la demande du curé de l'endroit, le révérend M. Bachand. Qui le croirait? L'opposition a fait dans ce fait si ordinaire, toute une manœuvre de corruption électorale, simplement parce que l'envoi de ces \$300 coïncidait avec la date de l'élection de Brome.

Les \$300 en question n'avaient jamais été reçus, disaient les journaliers d'écoles de Knowlton n'avaient jamais touché ce montant. On dit-il allé? Grand mystère! Hâtons-nous de dire que ce mystère a été promptement élucidé, pas assez vite malheureusement pour que la calomnie n'ait eu le temps de faire son œuvre. Le même jour où toute l'affaire était expliquée devant le comité des comptes publics, à la satisfaction de tous, à la confusion des accusateurs, la presse opposant, ne tonant aucun compte de la preuve, s'emparait de l'incident, répandait la calomnie par milliers d'exemplaires, d'un bout à l'autre de la province. Le Courrier du Canada publiait deux colonnes de commentaires des plus mensongers sur l'affaire; les rapporteurs des journaux tréys en télégraphiaient dans toutes les directions, un récit complètement fantaisiste. La Gazette de Montréal entre autres faisait grand tapage.

C'était cependant une affaire des plus honorables, comme on va le voir par la correspondance complète dont voici le texte: St-Edouard de Knowlton, 17 novembre 1889. L'hon. HONORÉ MERCIER, Premier ministre de la province de Québec. Cher monsieur, J'ai bien l'honneur de m'adresser à vous pour vous demander de participer à une œuvre de charité, qui rendrait d'immenses services à vos compatriotes catholiques de la municipalité de Saint-Edouard de Knowlton. Je sais que votre gouvernement favorise ceux qui n'ont pas beaucoup de ressources à leur disposition. La petite paroisse catholique de Saint-Edouard de Knowlton qui ne compte que trois cents âmes, a fait construire, il y a quelques années, une église assez modeste, mais notre population étant relativement pauvre, nous n'avons pu nous libérer entièrement des dettes contractées à cet effet. Notre école catholique est aussi dans un état délabré et aurait besoin de réparations urgentes. Je ne puis m'adresser à mes paroissiens pour défrayer ces dépenses; ils sont trop pauvres. Votre générosité, qui a toujours pris l'intérêt des paroisses pauvres et qui semble se préoccuper si vivement de la cause de l'éducation, ne pourrait-elle pas nous venir en aide? Avec trois cents piastres, nous pourrions payer les dettes criardes et appliquer ainsi un certain montant aux réparations de notre école. Je sais que le gouvernement n'hésite pas à nous prêter appui dans la crise financière que nous traversons. Je m'adresse à vous en toute confiance, et certain de votre générosité vous assurera, veuillez le croire, la reconnaissance éternelle de vos compatriotes d'ici et de votre humble serviteur. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. Québec, 20 novembre 1889. Télégramme. Révérend J. Bachand, Knowlton. Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez un chèque ces jours-ci. (Signé) HONORÉ MERCIER. Cabinet du premier ministre, province de Québec. Québec, le 20 novembre 1889. Cher monsieur, Je confirme mon télégramme d'aujourd'hui, qui se lit comme suit: "Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez chaque semaine." Les trois cents piastres demandés vous sont accordés, mais exclusivement pour votre école; le gouvernement ne se croyant pas justifié d'autoriser une partie de cette somme pour d'autres fins. Je suis enchanté de pouvoir vous donner cette bonne nouvelle, et vous trouverez sous ce pli le chèque officiel des \$300. J'ai l'honneur d'être, Votre tout dévoué, (Signé) HONORÉ MERCIER. Révérend monsieur BACHAND, Knowlton, P. Q. Knowlton, 23 novembre 1889. Mon cher monsieur, Je viens de recevoir votre chèque avec plaisir. Je vous prie de le faire vous-même à nos pauvres missions. Vous déterminerez le but. Mais je suis d'avance que vous ne me blâmez pas si j'emploie cette somme pour le mieux et le plus nécessaire. Croyez-moi, honorable monsieur, votre tout dévoué qui ne cessera de prier. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. (Traduction) A Hon. L. O. TAILLON, et aux députés de la Législature de Québec, Messieurs, Nous, soussignés, commissaires d'écoles et contribuables du village de Knowlton, désirons attirer votre attention sur deux choses touchant l'item des estimés de \$300 pour le maintien et les réparations de l'école de Saint-Edouard de Knowlton No. 1." Il n'y a pas d'école de Saint-Edouard, et l'école catholique française est dirigée et gouvernée par les mêmes commissaires d'école qui dirigent et gouvernent les deux écoles anglaises. 2o Il n'y a pas de fonds séparé pour payer les instituteurs et pour les réparations de la dite école catholique française, et le tout est payé par la taxe prélevée sur la propriété à Knowlton. 3o La valeur de la propriété taxée pour les fins scolaires dans la municipalité de Knowlton s'élevait, au dernier recensement, à \$192,940, et les commissaires ont imposé une taxe de trois mills par dollar pour toutes les dépenses d'école de l'année courante. 4o Nous n'avons jamais reçu un centime de l'item de \$300, comme l'a dit M. Shehyn, d'après ce que rapporte la Patrie, ni du gouvernement, ni de qui que ce soit. Knowlton, 10 février 1890. Signé: Paul Gingras, commissaire, M. Duchesny, commissaire; E. W. Vancor, président; S. O. Courtney, A. E. Mills, A. E. Kimball, E. H. Torbell, Frédéric Marchessault, J. N. Davignon, Frederick England, E. E. Mills, H. W. McGowan, M. D. C. A. Stone, J. B. Saint-Martin, J. England, Joseph Benoit. Knowlton, 10 février 1890. A MESSIEURS LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de Knowlton. Je, soussigné, certifie n'avoir reçu aucun centime pour la commission des écoles et que, de plus, tout le temps des élections, je n'aurais jamais voulu recevoir aucun argent pour la dite commission, n'ayant affaire nullement aux écoles de cette paroisse. (Signé) J. BACHAND, Ptre. Le lecteur remarquera sans doute une contradiction apparente entre les deux

Un joli petit scandale... raté

Nous désirons protester encore une fois contre le coupable empiètement que mettent nos adversaires à prendre de simples malentendus, ou de simples soupçons pour des scandales.

Cette manie est particulièrement condamnable quand elle mêle à ses odieux soupçons le nom respecté de membres du clergé, en les associant à de prétendues transactions frauduleuses.

Nous faisons allusion à un incident qui s'est produit ces jours-ci devant le comité des Comptes publics, à propos d'un don de \$300, généralement accordé par le gouvernement, pour une école catholique à St-Edouard de Knowlton, la demande du curé de l'endroit, le révérend M. Bachand. Qui le croirait? L'opposition a fait dans ce fait si ordinaire, toute une manœuvre de corruption électorale, simplement parce que l'envoi de ces \$300 coïncidait avec la date de l'élection de Brome.

Les \$300 en question n'avaient jamais été reçus, disaient les journaliers d'écoles de Knowlton n'avaient jamais touché ce montant. On dit-il allé? Grand mystère! Hâtons-nous de dire que ce mystère a été promptement élucidé, pas assez vite malheureusement pour que la calomnie n'ait eu le temps de faire son œuvre. Le même jour où toute l'affaire était expliquée devant le comité des comptes publics, à la satisfaction de tous, à la confusion des accusateurs, la presse opposant, ne tonant aucun compte de la preuve, s'emparait de l'incident, répandait la calomnie par milliers d'exemplaires, d'un bout à l'autre de la province. Le Courrier du Canada publiait deux colonnes de commentaires des plus mensongers sur l'affaire; les rapporteurs des journaux tréys en télégraphiaient dans toutes les directions, un récit complètement fantaisiste. La Gazette de Montréal entre autres faisait grand tapage.

C'était cependant une affaire des plus honorables, comme on va le voir par la correspondance complète dont voici le texte: St-Edouard de Knowlton, 17 novembre 1889. L'hon. HONORÉ MERCIER, Premier ministre de la province de Québec. Cher monsieur, J'ai bien l'honneur de m'adresser à vous pour vous demander de participer à une œuvre de charité, qui rendrait d'immenses services à vos compatriotes catholiques de la municipalité de Saint-Edouard de Knowlton. Je sais que votre gouvernement favorise ceux qui n'ont pas beaucoup de ressources à leur disposition. La petite paroisse catholique de Saint-Edouard de Knowlton qui ne compte que trois cents âmes, a fait construire, il y a quelques années, une église assez modeste, mais notre population étant relativement pauvre, nous n'avons pu nous libérer entièrement des dettes contractées à cet effet. Notre école catholique est aussi dans un état délabré et aurait besoin de réparations urgentes. Je ne puis m'adresser à mes paroissiens pour défrayer ces dépenses; ils sont trop pauvres. Votre générosité, qui a toujours pris l'intérêt des paroisses pauvres et qui semble se préoccuper si vivement de la cause de l'éducation, ne pourrait-elle pas nous venir en aide? Avec trois cents piastres, nous pourrions payer les dettes criardes et appliquer ainsi un certain montant aux réparations de notre école. Je sais que le gouvernement n'hésite pas à nous prêter appui dans la crise financière que nous traversons. Je m'adresse à vous en toute confiance, et certain de votre générosité vous assurera, veuillez le croire, la reconnaissance éternelle de vos compatriotes d'ici et de votre humble serviteur. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. Québec, 20 novembre 1889. Télégramme. Révérend J. Bachand, Knowlton. Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez un chèque ces jours-ci. (Signé) HONORÉ MERCIER. Cabinet du premier ministre, province de Québec. Québec, le 20 novembre 1889. Cher monsieur, Je confirme mon télégramme d'aujourd'hui, qui se lit comme suit: "Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez chaque semaine." Les trois cents piastres demandés vous sont accordés, mais exclusivement pour votre école; le gouvernement ne se croyant pas justifié d'autoriser une partie de cette somme pour d'autres fins. Je suis enchanté de pouvoir vous donner cette bonne nouvelle, et vous trouverez sous ce pli le chèque officiel des \$300. J'ai l'honneur d'être, Votre tout dévoué, (Signé) HONORÉ MERCIER. Révérend monsieur BACHAND, Knowlton, P. Q. Knowlton, 23 novembre 1889. Mon cher monsieur, Je viens de recevoir votre chèque avec plaisir. Je vous prie de le faire vous-même à nos pauvres missions. Vous déterminerez le but. Mais je suis d'avance que vous ne me blâmez pas si j'emploie cette somme pour le mieux et le plus nécessaire. Croyez-moi, honorable monsieur, votre tout dévoué qui ne cessera de prier. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. (Traduction) A Hon. L. O. TAILLON, et aux députés de la Législature de Québec, Messieurs, Nous, soussignés, commissaires d'écoles et contribuables du village de Knowlton, désirons attirer votre attention sur deux choses touchant l'item des estimés de \$300 pour le maintien et les réparations de l'école de Saint-Edouard de Knowlton No. 1." Il n'y a pas d'école de Saint-Edouard, et l'école catholique française est dirigée et gouvernée par les mêmes commissaires d'école qui dirigent et gouvernent les deux écoles anglaises. 2o Il n'y a pas de fonds séparé pour payer les instituteurs et pour les réparations de la dite école catholique française, et le tout est payé par la taxe prélevée sur la propriété à Knowlton. 3o La valeur de la propriété taxée pour les fins scolaires dans la municipalité de Knowlton s'élevait, au dernier recensement, à \$192,940, et les commissaires ont imposé une taxe de trois mills par dollar pour toutes les dépenses d'école de l'année courante. 4o Nous n'avons jamais reçu un centime de l'item de \$300, comme l'a dit M. Shehyn, d'après ce que rapporte la Patrie, ni du gouvernement, ni de qui que ce soit. Knowlton, 10 février 1890. Signé: Paul Gingras, commissaire, M. Duchesny, commissaire; E. W. Vancor, président; S. O. Courtney, A. E. Mills, A. E. Kimball, E. H. Torbell, Frédéric Marchessault, J. N. Davignon, Frederick England, E. E. Mills, H. W. McGowan, M. D. C. A. Stone, J. B. Saint-Martin, J. England, Joseph Benoit. Knowlton, 10 février 1890. A MESSIEURS LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de Knowlton. Je, soussigné, certifie n'avoir reçu aucun centime pour la commission des écoles et que, de plus, tout le temps des élections, je n'aurais jamais voulu recevoir aucun argent pour la dite commission, n'ayant affaire nullement aux écoles de cette paroisse. (Signé) J. BACHAND, Ptre. Le lecteur remarquera sans doute une contradiction apparente entre les deux

Un joli petit scandale... raté

Nous désirons protester encore une fois contre le coupable empiètement que mettent nos adversaires à prendre de simples malentendus, ou de simples soupçons pour des scandales.

Cette manie est particulièrement condamnable quand elle mêle à ses odieux soupçons le nom respecté de membres du clergé, en les associant à de prétendues transactions frauduleuses.

Nous faisons allusion à un incident qui s'est produit ces jours-ci devant le comité des Comptes publics, à propos d'un don de \$300, généralement accordé par le gouvernement, pour une école catholique à St-Edouard de Knowlton, la demande du curé de l'endroit, le révérend M. Bachand. Qui le croirait? L'opposition a fait dans ce fait si ordinaire, toute une manœuvre de corruption électorale, simplement parce que l'envoi de ces \$300 coïncidait avec la date de l'élection de Brome.

Les \$300 en question n'avaient jamais été reçus, disaient les journaliers d'écoles de Knowlton n'avaient jamais touché ce montant. On dit-il allé? Grand mystère! Hâtons-nous de dire que ce mystère a été promptement élucidé, pas assez vite malheureusement pour que la calomnie n'ait eu le temps de faire son œuvre. Le même jour où toute l'affaire était expliquée devant le comité des comptes publics, à la satisfaction de tous, à la confusion des accusateurs, la presse opposant, ne tonant aucun compte de la preuve, s'emparait de l'incident, répandait la calomnie par milliers d'exemplaires, d'un bout à l'autre de la province. Le Courrier du Canada publiait deux colonnes de commentaires des plus mensongers sur l'affaire; les rapporteurs des journaux tréys en télégraphiaient dans toutes les directions, un récit complètement fantaisiste. La Gazette de Montréal entre autres faisait grand tapage.

C'était cependant une affaire des plus honorables, comme on va le voir par la correspondance complète dont voici le texte: St-Edouard de Knowlton, 17 novembre 1889. L'hon. HONORÉ MERCIER, Premier ministre de la province de Québec. Cher monsieur, J'ai bien l'honneur de m'adresser à vous pour vous demander de participer à une œuvre de charité, qui rendrait d'immenses services à vos compatriotes catholiques de la municipalité de Saint-Edouard de Knowlton. Je sais que votre gouvernement favorise ceux qui n'ont pas beaucoup de ressources à leur disposition. La petite paroisse catholique de Saint-Edouard de Knowlton qui ne compte que trois cents âmes, a fait construire, il y a quelques années, une église assez modeste, mais notre population étant relativement pauvre, nous n'avons pu nous libérer entièrement des dettes contractées à cet effet. Notre école catholique est aussi dans un état délabré et aurait besoin de réparations urgentes. Je ne puis m'adresser à mes paroissiens pour défrayer ces dépenses; ils sont trop pauvres. Votre générosité, qui a toujours pris l'intérêt des paroisses pauvres et qui semble se préoccuper si vivement de la cause de l'éducation, ne pourrait-elle pas nous venir en aide? Avec trois cents piastres, nous pourrions payer les dettes criardes et appliquer ainsi un certain montant aux réparations de notre école. Je sais que le gouvernement n'hésite pas à nous prêter appui dans la crise financière que nous traversons. Je m'adresse à vous en toute confiance, et certain de votre générosité vous assurera, veuillez le croire, la reconnaissance éternelle de vos compatriotes d'ici et de votre humble serviteur. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. Québec, 20 novembre 1889. Télégramme. Révérend J. Bachand, Knowlton. Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez un chèque ces jours-ci. (Signé) HONORÉ MERCIER. Cabinet du premier ministre, province de Québec. Québec, le 20 novembre 1889. Cher monsieur, Je confirme mon télégramme d'aujourd'hui, qui se lit comme suit: "Trois cents piastres vous sont accordées pour votre école. Vous recevrez chaque semaine." Les trois cents piastres demandés vous sont accordés, mais exclusivement pour votre école; le gouvernement ne se croyant pas justifié d'autoriser une partie de cette somme pour d'autres fins. Je suis enchanté de pouvoir vous donner cette bonne nouvelle, et vous trouverez sous ce pli le chèque officiel des \$300. J'ai l'honneur d'être, Votre tout dévoué, (Signé) HONORÉ MERCIER. Révérend monsieur BACHAND, Knowlton, P. Q. Knowlton, 23 novembre 1889. Mon cher monsieur, Je viens de recevoir votre chèque avec plaisir. Je vous prie de le faire vous-même à nos pauvres missions. Vous déterminerez le but. Mais je suis d'avance que vous ne me blâmez pas si j'emploie cette somme pour le mieux et le plus nécessaire. Croyez-moi, honorable monsieur, votre tout dévoué qui ne cessera de prier. (Signé) J. BACHAND, Ptre., curé. (Traduction) A Hon. L. O. TAILLON, et aux députés de la Législature de Québec, Messieurs, Nous, soussignés, commissaires d'écoles et contribuables du village de Knowlton, désirons attirer votre attention sur deux choses touchant l'item des estimés de \$300 pour le maintien et les réparations de l'école de Saint-Edouard de Knowlton No. 1." Il n'y a pas d'école de Saint-Edouard, et l'école catholique française est dirigée et gouvernée par les mêmes commissaires d'école qui dirigent et gouvernent les deux écoles anglaises. 2o Il n'y a pas de fonds séparé pour payer les instituteurs et pour les réparations de la dite école catholique française, et le tout est payé par la taxe prélevée sur la propriété à Knowlton. 3o La valeur de la propriété taxée pour les fins scolaires dans la municipalité de Knowlton s'élevait, au dernier recensement, à \$192,940, et les commissaires ont imposé une taxe de trois mills par dollar pour toutes les dépenses d'école de l'année courante. 4o Nous n'avons jamais reçu un centime de l'item de \$300, comme l'a dit M. Shehyn, d'après ce que rapporte la Patrie, ni du gouvernement, ni de qui que ce soit. Knowlton, 10 février 1890. Signé: Paul Gingras, commissaire, M. Duchesny, commissaire; E. W. Vancor, président; S. O. Courtney, A. E. Mills, A. E. Kimball, E. H. Torbell, Frédéric Marchessault, J. N. Davignon, Frederick England, E. E. Mills, H. W. McGowan, M. D. C. A. Stone, J. B. Saint-Martin, J. England, Joseph Benoit. Knowlton, 10 février 1890. A MESSIEURS LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de Knowlton. Je, soussigné, certifie n'avoir reçu aucun centime pour la commission des écoles et que, de plus, tout le temps des élections, je n'aurais jamais voulu recevoir aucun argent pour la dite commission, n'ayant affaire nullement aux écoles de cette paroisse. (Signé) J. BACHAND, Ptre. Le lecteur remarquera sans doute une contradiction apparente entre les deux

Un joli petit scandale... raté

Nous désirons protester encore une fois contre le coupable empiètement que mettent nos adversaires à prendre de simples malentendus, ou de simples soupçons pour des scandales.

Cette manie est particulièrement condamnable quand elle mêle à ses odieux soupçons le

Le carnaval à la Nouvelle-Orléans

Le rapport de la Commission Parnell

LE DUC D'ORLÉANS

Le carnaval à la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, 15 février. Le 26e Bunde Stangerfest a été ouvert hier soir avec éclat. Un chœur de 1500 voix a pris part à la fête. L'orchestre était composé de cinquante des meilleurs musiciens du pays. La salle du concert pouvait contenir 5500 personnes. Elle était littéralement bondée de spectateurs. Dans les allées un grand nombre de personnes n'ayant pu trouver de sièges ont été obligées de se tenir debout. Le premier concert a été un grand succès. L'orchestre français, composé en grande partie de Français et de descendants de Français a été accueilli avec un enthousiasme indescriptible. Ils ont chanté: "Les martyrs aux arènes".

Le rapport de la commission Parnell. Londres, 15 février. Le rapport de la commission Parnell a été déposé hier. C'est un document de 123 pages petit texte. Il est signé par les trois commissaires. Les conclusions de ce rapport qui sont un nombre de neuf établissent que M. Parnell et ses co-répondants ne sont pas entrés dans une conspiration pour amener l'indépendance complète de l'Irlande mais que quelques-uns d'entre eux, MM. David, Harris, Dillon, O'Brien, Redmond, O'Connor, Condon et Kelly sont entrés dans la ligne agraire avec cet objet en vue.

Qu'ils ont eu recours à la coercition et l'intimidation pour ruiner les landlords irlandais; Qu'ils n'ont pas encouru le reproche d'avoir porté leurs partisans à douter de la sincérité des dénonciations qu'ils ont formulées de temps à autres contre les crimes agraires, notamment contre le double assassinat de Phoenix Park, auquel on a voulu mêler le nom de Parnell au particulier au moyen d'une lettre forgée; Qu'ils ont répandu des journaux évitant à la sédition et aux crimes agraires;

Qu'ils n'ont pas incité directement aux crimes, ils ont incité à l'intimidation contre la commission et à la commission de certains crimes; Qu'ils n'ont pas dénoncé ce système d'intimidation, bien qu'ils en aient connu les conséquences; Qu'ils ont défendu les personnes inculpées de crimes agraires sans toutefois s'associer en quelque façon que ce soit à des criminels notoire;

Qu'ils ont soutenu aux compensations offertes à des personnes qui avaient souffert des dommages par suite de la commission de certains crimes; Qu'ils ont accepté des souscriptions de fond comme démentaires, mais qu'ils ignoraient que la Clan Na Gael contrôlait la ligne agraire; Qu'ils ont sollicité et accepté l'aide du parti de la "force physique en Amérique", et qu'à cette fin ils se sont abstenus de condamner l'action de ce parti.

Les trois accusations spécifiques portées contre M. Parnell par le Times sont déclarées non fondées. Dublin, 15 février. Le Freeman's Journal dit aujourd'hui que le rapport de la commission Parnell acquitte tous les parnellistes et que ce rapport est un véritable verdict contre les accusations. Londres, 15 février. Le Times conclut un article sur la commission Parnell en disant que s'il n'a pas prouvé tout ce qu'il a dit, l'effet général de ce qu'il a dit n'a pas été ébranlé par le rapport de la commission.

Londres, 15 février. Les opinions de la presse provinciale, au sujet du rapport spécial de la commission Parnell varient suivant les opinions politiques, mais la majorité est d'opinion que les membres irlandais ne sont pas coupables des accusations portées contre eux. Le duc d'Orléans. Paris, 15 février. Au conseil des ministres tenu hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot, on a décidé de ne rien faire à l'égard du duc d'Orléans avant l'expiration des dix jours pendant lesquels il peut faire appel du jugement du tribunal correctionnel, bien qu'il soit à peu près certain que le duc ne fera pas appel. De cette façon, le gouvernement gagnera du temps, l'effervescence causée par l'arrestation et le procès sera sans doute calmée le 22 février, et le président et ses conseillers pourront juger l'affaire comme elle le mérite. En attendant, ceux qui ne sont pas versés dans les choses légales seront bien aises de connaître la situation exacte du duc prisonnier.

Après la prononciation du jugement, le duc a passé des mains des autorités judiciaires dans celles de l'administration des prisons. En conséquence, le directeur de la Conciergerie l'a prié de dresser une liste des personnes qu'il désirait être autorisés à voir. La liste comporte dix-huit noms, parmi lesquels ceux des membres de la famille d'Orléans actuellement à Paris et une demi-douzaine d'amis intimes, comme le duc de Luynes, le comte de Paris et M. Boucher. Si l'on décide que le duc d'Orléans devra faire ses deux ans d'emprisonnement, le gouvernement peut l'incarcérer dans l'imprévu quelle prison de France, mais pas nécessairement dans une maison centrale, comme on l'avait dit d'abord. Car bien que la loi dise que tout condamné à plus d'un an de prison sera détenu dans une maison centrale, le cas du duc est une des exceptions prévues par les règlements de 1835.

Actuellement, le duc est traité comme un prisonnier politique. Il a passé la matinée à lire des lettres et des journaux, et à écrire à ses amis. Un peu après midi il a reçu la visite du duc d'Annam, et dans la journée celles de la duchesse de Chartres et de sa fille. M. Hoche, le colonel de Parserval et le duc de Luynes ont aidé le duc à oublier les heures de captivité. On dit qu'un certain nombre de couronnes portant des inscriptions élogieuses pour le duc d'Orléans ont été déposées sur les statues d'Henri IV et de Louis XIV, pendant la nuit, mais le matin il n'en restait plus de traces. Aucune des personnes arrêtées mercredi pendant les démonstrations qui se sont produites au Palais de justice et sur le Pont-Neuf n'a comparu en justice aujourd'hui, comme on s'y attendait. On dit maintenant que l'accusation de rébellion ne sera pas maintenue contre elle, et qu'elle seront traduites devant le tribunal de simple police pour tapage et injures aux agents.

Un lunch d'honneur a été offert hier au soir au duc de Luynes dans le gymnase Laurent, rue de Valenciennes, par les étudiants du Cercle Catholique. Vers huit heures et demie, une petite bande d'élèves de l'école de droit s'est dirigée vers le gymnase. Les cris de "Comme ça va d'Orléans" ont été entendus. Les portes du gymnase sont restées fermées, les étudiants se sont dispersés.

Nouvelles du Jour

Enquête et verdict. Dans notre édition samedi, nous racontions les circonstances de la mort d'un enfant de M. Douglas Wilson. Samedi il y a eu enquête et un verdict de mort accidentelle a été rendu. Il a été prouvé que les morceaux de glace qui sont tombés sur la tête de l'enfant possèdent une vingtaine de livres en tout.

Cour de Police. Une jeune fille a fait évanouir un varan vendredi, contre son beau-père qu'elle accusait d'assaut. Elle a été condamnée à cinquante piastres d'amende et les frais qui s'élevaient à environ une cinquantaine de piastres. Alexis Simard, une nymphole du coin, a été condamné à \$16, amende et frais compris, pour assaut sur la personne de Eugénie Lejare. Eugénie a prouvé que depuis qu'elle a quitté la maison d'Alexandra, cette dernière ne perd aucune occasion de l'injurier, de l'insulter. La dernière fois elle lui a même arraché ses boucles d'oreilles et lui a égratigné la figure.

Charles Dubois a assailli une jeune fille du nom de Georgina Leblond, une de ses parentes. Il a été arrêté samedi et ne pouvant produire cautionnement a été envoyé en prison jusqu'à lundi, jour où commencera l'enquête. Un épiscier de la Bass-Ville a admis avoir eu du whiskey entré en contrebande et sa possession, \$50 d'amende et les frais.

Le nouveau quai à Ste-Anne de Beausport. La construction du nouveau quai de Ste-Anne, dirigé par M. le capitaine F. Fortier, de cette paroisse, doit être complétée incessamment. Il y a déjà 3,500 morceaux de bois de coupés et préparés pour la construction. Ce quai sera l'un des plus commodes et des plus solides et sera terminé et livré au public à la fin du mois de mai. Il sera érigé en face de l'église et est bâti expressément pour le service du bateau Brothers, qui tiendra la ligne entre Québec et Ste-Anne, comme par le passé, à l'ouverture de la navigation.

Cour du record. Un cabaretier de la rue des Glacis a été condamné à \$60, d'amende et les frais pour vente de boisson le dimanche. Cette amende est considérable, et Son Honneur le recordeur, en prononçant le jugement a dit que depuis longtemps le cabaret en question était l'objet des plaintes portées par les citoyens de l'endroit.

Triste accident. Un bœuf tirant un chariot est arrivé jeudi soir, vers 11 heures, à la station de la Chaudière, sur la ligne du Grand-Tronc. Un aiguilleur marchait en avant d'une locomotive qui était en mouvement, afin de la changer de voie, lorsqu'il tomba sur les rails. Avant qu'il pût se jeter de côté la locomotive lui passa sur les deux jambes, les lui broyant horriblement.

On s'empresse de transporter le malheureux chez lui où les médecins furent mandés. On fut obligé de lui amputer une jambe, et l'autre subira probablement le même sort. On craint que le malheureux ne puisse survivre à ses blessures.

Chez Bilodeau et Godbout. Ce nouveau magasin de la rue Notre-Dame est aujourd'hui très populaire parmi les acheteurs. On y fait de ce temps-ci une vente à grande réduction de marchandises provenant d'un fonds de banqueroute. C'est le temps de faire ses achats de printemps; allez à ce magasin et vous nous en direz des nouvelles.

Pour le printemps. Le printemps va bientôt nous arriver. On commence à penser à faire ses achats de marchandises de printemps. Il y a aujourd'hui une excellente occasion offerte au public acheteur chez M. I. A. Fortin, coin des rues du Pont et St-Joseph. On y fait de ce temps-ci la vente à grande réduction des fonds de banqueroute de P. C. D'Autreuil & Cie. Aux acheteurs d'en profiter et de se rendre à ce magasin.

Assurances. Les réclamations de la Fabrique de Beausport contre les Compagnies d'assurances Guardian et L'Assurance sont déjà réglées. Nous avons vu ce matin un chèque de \$22,600 provenant de la première, et un autre de \$10,000 provenant de la seconde, qui font droit à la réclamation ouverte par l'incendie de l'église de Beausport.

La Fabrique de Beausport n'a qu'une chose à se reprocher, c'est de n'avoir pas eu un chiffre d'assurances plus élevé, plus en rapport avec ses pertes, chez ces Compagnies. C'est toute une fortune qu'elle vient de livrer, par l'entremise de leur zélé agent, M. J. F. Belloc, de cette ville. Il n'en faudrait pas davantage pour expliquer la confiance exceptionnelle dont elles jouissent auprès du public. Nous félicitons la Fabrique de Beausport, les Compagnies d'assurances Guardian et Lancashire et leurs agents sur l'heureuse et prompt issue de cette transaction.

Pour démontrer avec quelle promptitude le règlement de cette question a eu lieu, la dernière pièce justificative n'a été fournie que mardi aux Compagnies. Avis. On demande un agent pour tenir un bureau à Québec pour une compagnie (déjà établie) d'assurance sur la vie. S'adresser par lettre à J. E. L. au Bureau de l'Électeur. 1er fév.—E. J. n. o.

VERITABLES DIAMANTS, MONTRES EN OR SOLIDES TROUVÉES DANS LE THE

La Compagnie des Marchands de Thé a complètement organisé son magasin, No. 56, Rue St-Jean, Haute-Ville. LA PATISSERIE CASBY est maintenant ouverte pour les affaires. Le thé est vendu en caistrot seulement, à \$1.00 la caistrot. Dans le but de faire connaître ce thé excellent, la compagnie mettra dans chaque boîte de thé des cadeaux, à titre de primes, tels que montres en or solide, diamants saphirs, perles, et un grand nombre d'autres articles de grande valeur. Ceci est une manière assez dispendieuse d'annoncer et ne peut pas continuer longtemps, et au bout de 60 jours, ce thé sera vendu, en même quantité et au même prix, moins toutes les primes. Voici quelques personnes qui ont trouvé quelque chose dans les boîtes de thé qu'elles ont achetées au No. 56 rue St-Jean: Cha. Dequise, secrétaire de l'honorable procureur-général, un diamant sur or, comodore J. O. Gray, diamant et rubis, et une montre d'argent, A. Moulin, \$50 dans une boîte, \$20 dans une autre et une montre de dame dans une troisième, A. Labeige, avocat, 40, rue St-Valier, set en or avec diamant, E. Blais, un diamant, Charles Trudeau, régulateur, une montre en or solide pour homme dans une boîte, et une montre de dame dans une autre, rév. J. L. M. Levesque, un diamant, madame P. Godbout, un diamant, Nap. Piché, marchand, Sydney, Cap-Breton, une montre en or solide, R. Mitchell, 76, rue St-Fierre, un anneau avec rubis, diamant et saphir, madame Robitaille, set en or solide avec diamant, J. Castonguay, une montre en or solide.

L'honorable Arthur Turcotte, procureur-général, 85 rue d'Artois, un diamant et un saphir, François Parent, procureur de Beausport, un diamant monté sur or solide, Mlle Ross, 77, rue St-Anne, un diamant, M. J. Doyet, marchand de légumes, coin des rues du Palais et St-Jean, une montre en or, Mlle S. Irwin, 31 Mont Carmel, un diamant, L. Ouellet, cultivateur, près de Richmond, \$50 dans une boîte et dans une autre une montre d'or et un anneau en diamant dans une troisième, Adjudant Lachance, pilote, St-Michel de Bellechasse, une montre en or, P. X. Courcure, un véritable diamant monté sur or solide, rév. Th. Mercier, séminaire de Québec, un véritable diamant.

L'honorable Honoré Mercier premier ministre de la province de Québec, un anneau avec rubis et saphir, et madame Mercier un véritable diamant, Mlle Beamer, une montre en or solide, rév. Delagrave, curé de St-Pierre, Rivière du Sud, un diamant, Pierre Legaré, St-Joseph Beauce, une montre en or dans une boîte, dans une autre un diamant, H. Plante, Université Laval, un diamant, Dr. Savoy, un anneau avec diamant et saphir, D. Caron, Rivière-du-Loup, un diamant, E. Belleau, avocat, un diamant Mary Owen, un diamant monté sur set en or, Mlle Sewell, une montre de dame, rév. E. B. Boilard, séminaire de Québec, diamant monté sur or, J. C. King, de l'hôtel St-Louis, une montre en or, J. C. More, gérant de la banque des Marchands, un anneau avec diamant.

Rév. Edouard Pagé de l'Université Laval, un véritable diamant, L. S. Odell, marchand de cuir, Mount Pleasant, une montre américaine en or solide, mademoiselle White, 15, rue Notre-Dame, diamant monté sur or solide, C. Louthier, horloger, 50 et 52, Côte de la Montagne, un anneau en or solide avec diamant, rubis et saphir, John Jack, fermier, Petite Rivière, une montre en or, Joseph Lavery, Rivière du Loup, \$20 dans une boîte, dans une autre une montre de dame et un diamant dans une troisième, rév. T. Paquet, séminaire de Québec, diamant monté sur or solide, J. Doyet, coin des rues du Palais et St-Jean, un véritable diamant, P. Roy, étudiant en médecine, une montre américaine, capitaine Isaac Gendreau, Ile d'Orléans, diamant monté sur or solide, Mike McCann, boucher, marché Saint-Pierre, Saint-Sauveur, une montre en or solide dans une boîte et une montre américaine dans une autre boîte.

Les commandes par la maille accompagnées d'argent ou de mandat poste d'une partie quelconque du Canada, seront promptement livrées. Les personnes qui ont payé un chèque de \$10 ou de \$20 recevront un souvenir de valeur. Notre thé est vendu en caistrot seulement, prix, 13 caistrot ou 6 caistrot pour \$5; 13 caistrot pour \$10, et 27 caistrot pour \$20.

Adressez: Merchants Tea Co, 56 rue St Jean, Québec. Magasin ouvert de 8 heures A. M. à 9 heures P. M. Demande. On demande une bonne cuisinière et une fille pour avoir soin d'un enfant au bercail. Excellents gages. S'adresser Rue St-Jean, 231. E. J. n. o. Crispi est guéri. Crispi le premier ministre d'Italie souffrait depuis plusieurs semaines d'un mauvais rhume. Il est maintenant guéri. On nous dit qu'il a fait usage du Sirop d'Épinette Sauvage. j n o. Poste de commerce à louer. A St Romuald, dans la partie la plus centrale du village, le plus beau poste de commerce, occupé depuis plusieurs années par M. George Marois, marchand. L'out est à tous les étages. S'adresser au Dr P. Q. LEMIEUX, St Romuald. j e—4fév. j. n. o.

Caillodonte! Caillodonte! Caillodonte! Caillodonte! Caillodonte! Caillodonte! Caillodonte! Caillodonte! Pour rafraîchir la bouche et nettoyer les dents. j n o. Les filles d'encre de MM. Oct. Lemieux & Cie sont à subir de grandes réparations en peintures à fresque et en ornements. Le tout sera terminé dans quelques jours. MM. Oct. Lemieux & Cie se proposent d'agrandir considérablement leur commerce de meubles. Les contrats qu'ils ont conclus sont le double de l'année dernière. Leur magnifique salle sera inaugurée dans quelques jours par un échantillon de magnifiques meubles nouveaux, et d'un mobilier de résidence privée. Aussi quantité d'énormes importants. L'établissement de meubles Lemieux est l'un des plus considérables qu'il y ait à Québec. j o — 2fs

Salle Jacques-Cartier

GRAND CONCERT Musical, Littéraire et Opératique DONNÉ LUNDI, LE 24 FÉVRIER 1890 AU BÉNÉFICE DE M. LS. POIRE, maublier PAR SES AMIS FAUCONNIER..... 0.35 FIZIER..... 0.35 GALERIE..... 0.35 Le plus de la salle est déposé chez MM. Gervais et Hudon, où l'on pourra se procurer des cartes, ainsi que chez MM. Fruesau et Kirouac, H.-V. 15 fév.—E. J.

ACACEMIE de MUSIQUE MARDI, LE 18 FÉVRIER "GRAND FAIRY EXTRAVAGANZA SLEEPING BEAUTY" —SOUS LE PATRONAGE DE— SONHONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR Le plan de la salle sera ouvert vendredi, chez M. Morgan, marchand de musique. Admission :30cts, 50cts, 75cts, \$1.00. Musique Nouvelle Deux forts jolies compositions nouvelles viennent d'être reçues de chez le graveur: LE LYS BLANC Mazurka de salon pour piano dédiée à M. L. N. DORION Composé par J. VEZINA, Chef de Musique PRIX..... 50 CTS LA VERITABLE MANOLA Mélodie-boléro POUR CHANT ET PIANO PRIX..... 30 CTS Publiées et en vente chez ARTHUR LAVIGNE, éditeur de musique, 55 rue de la Fabrique, Québec.

DEMEAGEMENT L. M. MAGASIN de MODES EST TRANSPORTE Au No 41 rue St-Jean Vis-à-vis la rue du Palais Madame VALLEE L. M. LA GRIPPE

QU'EST-CE? Ce n'est pas l'huile de foie de morue. Ce n'est pas un médicament. C'est un extrait concentré et pur du foie de morue, et ses qualités curatives sont infiniment supérieures à n'importe quelle préparation de l'huile pour guérir la Consommation, la toux, les Frissons, la Frouillite, l'Influenza, l'ASTHME, le Croup, le Rhume; c'est de plus un spécifique contre la Dyspepsie, les maux de tête, les maux de Reins, la Constipation. Il est d'une saveur agréable.

DEMANDEZ LE A VOTRE PHARMACIEN EN GROS CHEZ W. BRUNET & CIE AGENTS SPECIAUX 579 RUE DALHOUSIE 24 JAN—E. J. n. o.

L'Huile Astrale DE PRATT INEXPLOSIBLE est toujours l'huile par excellence pour les lampes C. PEVERLY, AGENT-GENERAL H. DOLBEC GERANT, QUEBEC 5799 RUE DALHOUSIE 24 JAN—E. J. n. o.

POUR LES Vacances de Noel CELEBRES EXTRAITS LUBIN. Poau d'Espagne de Roger & Gallet et autres parfums. Parfums de Galle & Frère. Extraits de Cologne et de Riecksecker. Bois-violet de Brindlenback. Bouteilles en verre coupé. Sachet de poudre de Couday de tous les parfums, etc. J. E. MORRISON Chimiste et Droguiste 31 RUE SUADE 24 JAN—E. J. n. o.

Fermier demandé AU PREMIER MAI 1890 POUR LA TERRE DE DOMAINS à Rimouski 250 arpents, de 150 en 100. Il faut un fermier capable de bien cultiver les légumes. S'adresser à Rimouski, à Auguste Tessier, M.P., ou à Québec, à Huet et Tessier, avocats, No 13, rue LaFontaine, St-V. 5 JAN—E. J. n. o.

ON DEMANDE UNE PERSONNE avec de bonnes recommandations, sachant faire la cuisine. Bons gages. S'adresser au No 127, rue DesFossés, St-Roch. PERDU UN PETIT CHIEN, (Sous le Terrier) répondant au nom de Jack, a été perdu ces jours derniers, ce qui le trouvera sera généralement récompensé et en le ramenant chez M. Macpherson, No 42, Esplanade. 15 fév.—E. J. n. o.

Platriers demandés ON DEMANDE DES FONS PLATRIERS, pour Montréal, à raison de \$2.50 par jour. S'adresser au No 418 et 415, rue St-Jean, Québec, jusqu'au 17 février, ou au No 415, rue St-Jean, Québec, jusqu'au 17 février, ou au No 415, rue St-Jean, Québec, jusqu'au 17 février. JOSEPH COTE, Entrepreneur de Montréal. 15 fév.—E. J. n. o.

PERDU UN PETIT CHIEN, (Sous le Terrier) a été perdu ces jours derniers, ce qui le trouvera sera généralement récompensé en le ramenant chez M. Macpherson, No 42, Esplanade. 15 fév.—E. J. n. o.

ON DEMANDE

PERDU UN PETIT CHIEN, (Sous le Terrier) a été perdu ces jours derniers, ce qui le trouvera sera généralement récompensé en le ramenant chez M. Macpherson, No 42, Esplanade. 15 fév.—E. J. n. o.

PERDU UN PETIT CHIEN, (Sous le Terrier) a été perdu ces jours derniers, ce qui le trouvera sera généralement récompensé en le ramenant chez M. Macpherson, No 42, Esplanade. 15 fév.—E. J. n. o.

PERDU UN PETIT CHIEN, (Sous le Terrier) a été perdu ces jours derniers, ce qui le trouvera sera généralement récompensé en le ramenant chez M. Macpherson, No 42, Esplanade. 15 fév.—E. J. n. o.

BAZAR En faveur de l'Externat du Couvent de St-Roch, sous le haut Patronage de Son Eminence le Cardinal Taschereau

BAZAR pour aider à l'érection de l'Externat du Couvent de St-Roch, se tiendra au commencement du mois de JUIN prochain dans la paroisse de St-Roch de Québec. Prière aux dames charitables d'envoyer leurs offrandes aux Dames dont les noms suivent: Table St-Roch: Mesdames E. Renaud, G. Lavoie, Adj. Renaud, Jos. Gauthier et mesdemoiselles Renaud. Table des Enfants de Marie: Madame Malloire et mesdemoiselle Gingras. Table Notre-Dame du Sacré-Coeur: Mesdemoiselles Chabot et Gagnon; mesdames J. R. Laflamme, P. Lavoie et V. Verge, mesdemoiselles Bidigare et Bélanger. Table St-François de Sales: Madame C. A. Parent, mesdemoiselles Noël, mesdames Z. Paquet, C. P. Larivière, A. Lortie et mesdemoiselle Lefebvre. Table St-Joseph: Mesdames G. Rochette, D. Gury et G. Germain. Table du Rosaire Vivant: Mesdames K. Cozart, O. Mignier, J. E. Labrosse, L. G. Lépine, Adj. Teal, Ch. Villeneuve, C. Lesieur et madame P. Perle. Table du Sacré-Coeur de Jésus: Mesdames P. F. Rousseau, F. X. Brunson, W. Carrier, L. Morneau, L. Bédard. Table St-Benoit: Mesdames J. Poirer, J. Char et J. H. Gignac, J. E. Fortin, L. F. Robitaille, T. Lorton, G. Roy et P. B. Murphy. Table de la Sainte Mort: Mesdames E. Marceau, J. Gagnon, H. Proulx et mesdemoiselles P. Perle et mademoiselle J. Lesieur. Table des Dames: Mesdames F. Gauthier, R. Itacon, Turrou et Jos. Nadan. F. H. BELANGER, Directeur. 10 fév.—E. J. n. o.

TWEEDS ANGLAIS! Unique occasion de faire un choix de beaux TWEEDS dans les derniers patrons. 4 Chaises de TWEEDS ANGLAIS sortant de Douane du mois de Janvier dernier de L. A. Bergavin. VENDUS AU PRIX COURANT PAR GAGNON & ROCHETTE No 183, rue St-Joseph ST-ROCH 12 fév.—J. n. o.

Marchand d'Articles de Fantaisie, Jouets, etc., en gros SUCRES Nous apprions avec plaisir que M. JAS. HOULAHAN, de Montréal, a décidé d'ouvrir une branche commerciale à Québec. Il y a à peine trois ans que la maison HOULAHAN existait déjà elle a des représentations dans les principales villes, Montréal, Hainbourg, Paris et Québec. M. J. Houllahan possède les affaires avec une vigileuse activité, ayant fait en 1887, \$12,000 d'affaires et en 1888, \$15,000 en 1889 et une énorme augmentation de \$76,000 en 1890. Ces succès remarquables, ce jeune homme n'est âgé que de 27 ans et est à la tête d'une des principales maisons d'affaires de Montréal. Nous lui souhaitons tout le succès possible. MAGASIN A QUEBEC 65-RUE SAINT-JOSEPH-65 30 JAN—E. J. n. o.

CHAQUE CHEF DE FAMILLE DEVIENDRAIT EMPLOYER LA Soupe concentrée d'Edwards (EDWARDS DESICATED SOUP) La meilleure marchandise de la nourriture la plus nutritive, la plus saine et la plus économique. Trois fois et demi la nourriture d'un égal poids de bœuf. Marque de Fabrique GRAVINA Déposé Poudre de Suc de Viande d'Edwards Facilement soluble, cuit promptement moins de cinq minutes étant suffisantes pour produire un excellent gratin ou une soupe. Livres de cuisson envoyés gratis franco de port. FRED. K. KING & CO. (limité) Seuls Fabricateurs, MELBAST ET LONDRES. Vente en Gros: 30—Rue St-Sacrement MONTREAL 27 dec—E. J. n. o.

Rainville & Archambault AVOCATS BATISSE DE LA NEW-YORK PLACE D'ARMES, MONTREAL B.R. Rainville, R. C. L. J. Verac Archambault, L. D. 27 dec—E. J. n. o.

Hôtel Richelieu MONTREAL Salle de Billard remise à neuf et décorée d'une manière splendide, toutes améliorations renouvelées ou ajoutées d'après son excellence de M. JAMES ENGLISH. 11 JAN—E. J. n. o.

Reductions sur tout le stock en general ED. N. BLAIS & CIE RUE DE LA COURONNE. Une Bonne Recommandation

Marchandises a Reduction

Ed. N. Blais & Cie Est certainement celle qui fait le plus de réduction à l'inventaire annuel. C'est pourquoi nous invitons nos amis à venir visiter notre magasin pendant ce temps. Il nous faut absolument réduire notre stock avant notre déménagement sur la rue Saint-Joseph.

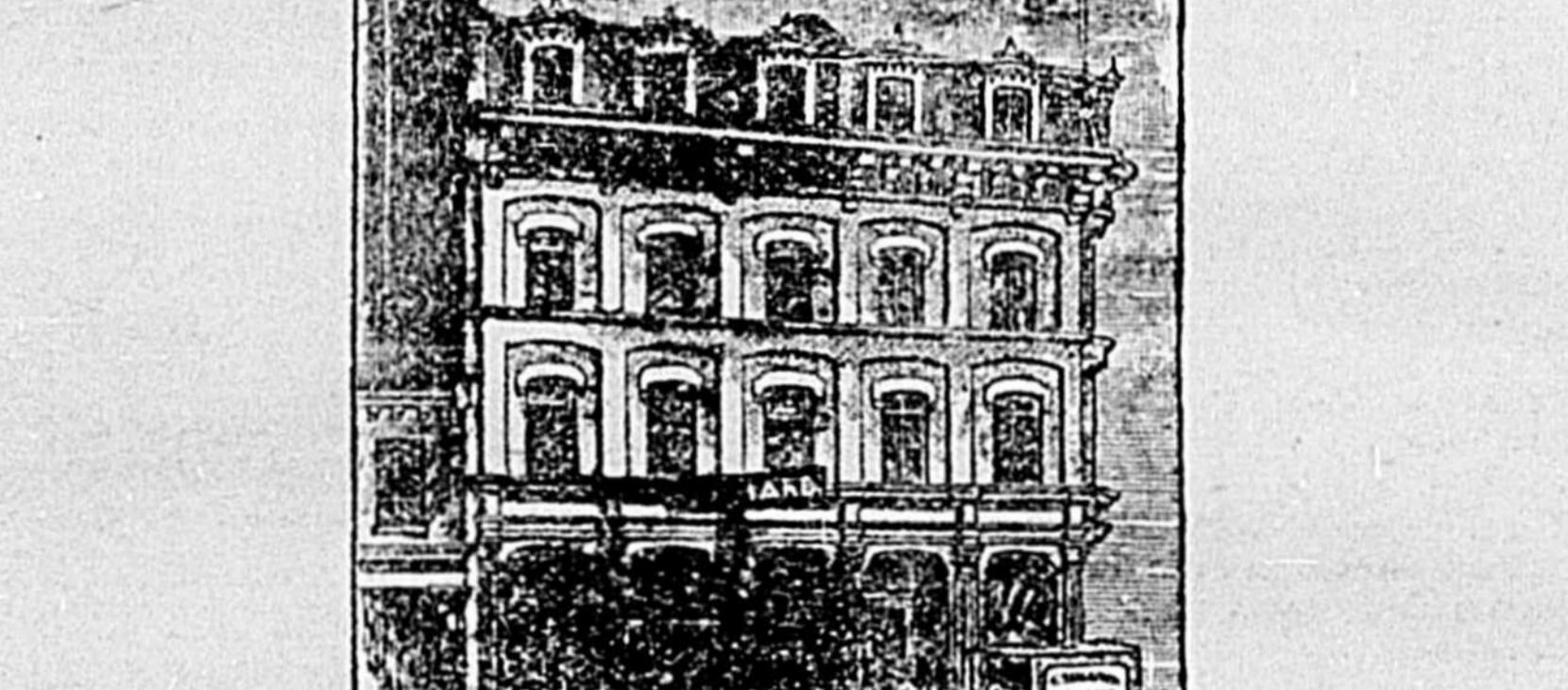
Reductions sur tout le stock en general ED. N. BLAIS & CIE RUE DE LA COURONNE. Une Bonne Recommandation

Depositaires: A. POULIN & CIE, No. 8, COTE DU BEAVER HALL, MONTREAL. N. R.—Témoignent aussi les célèbres eaux des sources Caledonia, Abenakis et Plantagenet. TELEPHONE 2037

ARRAPAGO ou Baume de la Montagne Verte, de GEO. TUCKER, remède interne et externe, le seul spécifique connu contre l'Influenza ou la Grippe.



Cette célèbre préparation du guérisseur sauvage, de Montréal, est en vente chez tous les pharmaciens et épiciers. Dépôt à Québec.—Dr EL. MORIN, M. Brunet et M. Veldou, tous trois, pharmaciens bien connus. M. LeBrun est autorisé à prendre les ordres en cette matière. A Montréal, dépôt général, Lyman, Fils & Cie, pharmacien en gros et en détail. 22 JAN—E. J. n. o.



F. SIMARD MARCHAND No 137, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH donne avis que la grande vente annuelle, à prix réduit, commencera Lundi, le 10 Février pour finir Lundi, le 24 Février

EMPLOYEZ LE VIN A LA CREOSOTE DE HETRE DU DR ED. MORIN QUI FAIT DISPARAITRE LA TOUX PAR QUELQUES DOSES EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Bilodeau & Godbout 21—RUE NOTRE-DAME, BASSE-VILLE—21 Le succès obtenu jusqu'à ce jour avec notre vente à réduction du stock provenant de la faillite de M. J. EMILE CARON nous a décidés à continuer pendant tout le mois de Février, la liquidation de la grande variété de marchandises que nous avons en main. TWEEDS DE LAINE, ETOFFES A ROBE, HARDES FAITES, MANTEAUX POUR DAMES, ETC. VENEZ VOIR! ENTREZ VOIR Bilodeau & Godbout, 21, Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec. 20 JAN—E. J. n. o.

Département des Chemins

DES SOUSIGNÉS... adressés au bureau de la Cité, à l'Hôtel de Ville... Les brigades devront être de la meilleure qualité et bien cuites et des descriptions suivantes:

DANS L'AFFAIRE

La succession de feu A.K.F. McAllen

Les sousignés vendent par enchère publique au Palais de la Cité, le 22 janvier 1890...

J. EMILE VANIER,

Ancien élève de l'École Polytechnique... Ingénieur Civil, ARPEUTEUR

Commis demandé

ON DEMANDE UN BON COMMIS dans une maison d'articles de fantaisie, bijoux, etc., à Québec...

Marchandises d'Étapes

A raison de grandes commandes, nous avons obtenu des conditions exceptionnellement favorables, des articles manufacturés de Cotons, Toiles et Marchandises de laine...

DÉPARTEMENT DU TAILLEUR

Les meilleurs valeurs en Étoiles de laine noire pour habillements complets...

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer des Basses-Laurentides aura lieu au bureau principal de la compagnie, en la Cité des Trois-Rivières, MARDI, le QUATRE de MARS prochain (1890)...

Avis de faillite

Dans l'affaire de J. A. RAFFERTY & SONS, Montréal.

Maisons à vendre

Les deux splendides maisons situées, l'une No 85 rue d'Artois, et l'autre No 78 rue d'Alma, sont à vendre à bas prix...

MAISON A LOUER

La magnifique logement dans le bloc Blandin, No. 171 Grande-Allée. Cette maison contient dix chambres et un grand salon, cuisine, bûche, etc.

A LOUER

CETTE RESIDENCE COMFORTABLE est située au No 28, rue Mont-Guillaume, propriété de M. William H. Fay, résidant de H. H. Parrott, 15, rue de la Cité, Québec.

Maison à vendre

CETTE MAISON spacieuse et commode, située à l'arrière de la rue de la Cité, No. 11, H. Parrott, 15, rue de la Cité, Québec.

SUCCESSION

A. K. F. McALLEN

LES SOUSIGNÉS vendent par enchère publique, au Palais de la Cité, le 22 janvier 1890...

Avis de Faillite

Dans l'affaire de JOSEPH DAGENAIS, Montréal.

Les sousignés vendent par enchère publique au Palais de la Cité, le 22 janvier 1890, à onze heures l'actif de la faillite comme suit:

Hardes faites, etc. \$4,676.69  
Toiles et fournitures, etc. 3,309.71  
Fictive, etc. 738.03

Total \$8,724.43

Dettes de livres et billets d'après liste 10,813.18

Total \$19,547.61

L'inventaire et la liste des créanciers sont à nos bureaux. Le magasin sera ouvert le 20 courant.

Pour autres informations s'adresser à Kent & Furootte, Montréal, et à Marcotte & Cie, encaisseurs.

Avis de Faillite

Dans l'affaire de JOSEPH DAGENAIS, Montréal.

Les sousignés vendent par enchère publique au Palais de la Cité, le 22 janvier 1890, à onze heures l'actif de la faillite comme suit:

Hardes faites, etc. \$10,488.98  
Fictive, etc. 456.80

Total \$10,945.78

Dettes de livres et billets d'après liste 3,787.15

Total \$14,732.93

L'inventaire sera ouvert le 22 courant. L'inventaire et la liste des créanciers sont à nos bureaux.

Pour autres informations s'adresser à Kent & Furootte, Montréal, et à Marcotte & Cie, encaisseurs.

A VENDRE

"LE MANOIR", village Ste-Marie, La Beauce, situé en face de la rivière Chaudière, avec environ six arpents de terre, comprenant jardin, granges, écuries, remises, caves à légumes, etc., tout en parfait état, actuellement occupé par Ch. P. Lamy, etc.

A LOUER

UN MAGNIFIQUE MAGASIN situé sur la rue de la Cité, près du marché aux légumes, avec une cour et un hangar. Le tout en parfait état. S'adresser aux 65, rue de la Cité, Québec.

A vendre ou à louer

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située sur le Cap, au No 35, rue Laporte, avec toutes les améliorations modernes, en très bon état.

A louer

DEUX MAGNIFIQUES MAISONS, de dix appartements chacune, avec améliorations modernes, dans le block Percival, sur la rue St-Jean, au block Percival.

A LOUER

LES DEUX MAISONS situées de première classe, situées en la Haute-Ville (Québec), savoir: No 13, rue Hamel, occupée par madame Gaspard Duroie, No 12, rue St-Flavien, occupée par M. L. Martin, etc.

A Louer

UN MAGASIN AVEC LOGEMENT, au coin des rues Hermine et Sinal, St-Sauveur.

A vendre ou à louer

UNE MAISON PORTANT le No 174, Grande-Allée, S'adresser au Capit. BAIN, Mount Pleasant.

A vendre ou à louer

UNE BELLE MAISON à trois étages, No 2, Cliff View Place, contenant dix chambres, avec cuisine dans le sous-sol, pantry, etc.

Propriété à vendre

Le plus beau poste de commerce de la Côte Noire.

Maisons à vendre

Les deux splendides maisons situées, l'une No 85 rue d'Artois, et l'autre No 78 rue d'Alma, sont à vendre à bas prix.

MAISON A LOUER

La magnifique logement dans le bloc Blandin, No. 171 Grande-Allée. Cette maison contient dix chambres et un grand salon, cuisine, bûche, etc.

A LOUER

CETTE RESIDENCE COMFORTABLE est située au No 28, rue Mont-Guillaume, propriété de M. William H. Fay, résidant de H. H. Parrott, 15, rue de la Cité, Québec.

Maison à vendre

CETTE MAISON spacieuse et commode, située à l'arrière de la rue de la Cité, No. 11, H. Parrott, 15, rue de la Cité, Québec.

SUCCESSION

A. K. F. McALLEN

LES SOUSIGNÉS vendent par enchère publique, au Palais de la Cité, le 22 janvier 1890...

Avis de Faillite

Dans l'affaire de JOSEPH DAGENAIS, Montréal.

Les sousignés vendent par enchère publique au Palais de la Cité, le 22 janvier 1890, à onze heures l'actif de la faillite comme suit:

Hardes faites, etc. \$10,488.98  
Fictive, etc. 456.80

Total \$10,945.78

Dettes de livres et billets d'après liste 3,787.15

Total \$14,732.93

L'inventaire sera ouvert le 22 courant. L'inventaire et la liste des créanciers sont à nos bureaux.

Pour autres informations s'adresser à Kent & Furootte, Montréal, et à Marcotte & Cie, encaisseurs.

NOUS VOICI DE NOUVEAU POUR LES FÊTES

50 Cts DE REDUCTION SUR TOUTES NOS MARCHANDISES vendues du 12 décembre au 6 janvier 1890.

BOWEN BROS & CO

LE GRAND DÉPÔT DE MONTRES

197-Rue Saint-Paul, Palais-197

LOTÉRIE NATIONALE

Classé D Le Sixième tirage mensuel AURA LIEU MERCREDI 19 Février 1890

M. LE CURE A LABELLE Au profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

Le profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Victoria, chap. 36.

LA COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC Ancienne maison METHOT fondée en 1808 Fabricants de Cords et de Moulanges et Marchands de Fer Successeurs de BEAUDET & CHINIC

COMMERCÉ DE GROS et de DÉTAIL

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SUIVANTES: CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport

FABRIQUE de MOULANGES, rue de la chapelle, St-Roch

L'ENTREPOT de GROSSE QUINAILLERIE et de CHARRONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville

BUREAUX et MAISON de VENTE, pied de la côte de la Montagne.

VENANT D'ÊTRE RECUES PAR LA LIGNE BOSSIERE:

3,000 Pierres à Moulanges de qualité supérieure choisies dans les carrières mêmes

POUR Whitehead & Turner

OFFERT EN VENTE 100 BAISILLES, 60 fers de tonnes et 72 tonnes de strap des États-Unis, etc.

VENANT D'ÊTRE RECUES DIRECTEMENT DE CHINE: Deux caisses de Caddies de premier choix, 1,000 demi-caisses de thé vert et de Japon.

AUSSÍ: Quatre de morue verte, quatre de morue blanche, quatre de morue séchée, etc.

1500 CAISSES DE FRUITS, légumes et viande de la saison, en caisses.

A LOUER

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

Le vaste magasin à quatre étages attenant au magasin de la Compagnie des Chemins de Fer, etc.

</

poir qu'elle leur nuira considérablement dans Ontario et renforcera M. Meredith dans sa campagne des Droits Égaux.

Les scènes de désordres à Hull

MÉRIE IMMÉDIATE PRISE PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL. Toujours soucieux de rendre justice à tous, sans distinction de race ou de croyance, et de réprimer toute atteinte aux droits et aux libertés de la minorité...

A sa demande, le clergé catholique de Hull et d'Ottawa a dénoncé sévèrement ces désordres dans toutes les églises hier, et a prié tous les bons citoyens de bien vouloir en empêcher la répétition à l'avenir.

Ainsi, nous espérons qu'au prochain meeting de Mlle Wright, mardi, les tapageurs—sondoyés, nous dit-on d'Ottawa, par des meneurs orangistes—se tiendront cois, que nous n'entendrons plus parler de ces scènes disgracieuses, profondément regrettables, particulièrement dans les circonstances actuelles, où le fanatisme fait feu et flamme à la Chambre des Communes contre notre langue et notre religion.

ACTUALITÉS

Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures. Observatoire de Toronto. 19 février, minuit.

Bas Saint-Laurent et Goffo.—Vents variant de l'O. au N.; beau temps; température stationnaire ou plus basse.

Voici les paroles élogieuses qu'inspire au Monde, pourtant si féroce, l'éloquent plaidoyer de l'honorable M. Blake en faveur des Canadiens-français aux Communes.

"M. McCarthy, déjà fort éloqué du début de la veille, a dû faire d'amères réflexions hier lorsqu'il a entendu une autre grande voix autorisée stigmatiser sa honteuse conduite.

Voilà plusieurs années déjà que la voix éloquente de l'honorable M. Ed-ward Blake n'avait pas retenti dans l'enceinte du parlement, mais jamais dans ses plus beaux jours il n'a surpassé son effort oratoire de ce soir.

L'ex-chef libéral paraît entièrement guéri de la maladie qui l'a tenu assez longtemps en dehors de la politique active, et pour tous ceux qui l'ont entendu, il paraît avoir retrouvé toute sa vigueur d'autrefois.

Il se trouvait à parler d'un autre fanatique, de l'école McCarthy, M. Charlton, qui s'est déjà distingué dans l'affaire des Jésuites.

La sentence que lui a administrée M. Blake est peut-être la plus complète, la plus irréutable qui ait jamais été prononcée dans le parlement du Canada.

Tous les commentateurs sont impatients à donner même une idée de l'éloquence, du patriotisme et de l'appareil sincérité avec lesquels l'orateur a défendu les droits constitutionnels des Canadiens-français. Il admet que le pays a de graves problèmes à résoudre, mais il dit qu'il veut mieux s'en rapporter à l'avenir pour en trouver la solution.

Avant de terminer, il suggéra à la Chambre un projet d'amendement qui, d'après lui, est de nature à mieux exprimer le sentiment de la majorité et rend mieux sa propre proposition aux deux ou trois amendements dont la Chambre est déjà saisie.

Le télégraphe a dû vous transmettre la teneur de cette proposition aux vives larges et libérales et cela me dispense de la donner ici.

La place de secrétaire de la Commission du Hiver, laissée vacante par la résignation de M. Verret, n'est pas encore remplie. On mentionne le nom de M. Eugène Rouillard comme futur titulaire de cette charge; on dit aussi que M. McGreevy veut pousser M. Chaloner.

Nous n'avons pas vu au chapitre, mais nous croyons qu'en toute justice, cette position devrait être remplie par un Canadien-français. Or, M. Rouillard est un journaliste qui a vaillamment supporté la politique des conservateurs et qui a des droits à la reconnaissance de ceux-ci.

M. Rouillard est un homme de talents qui fera honneur à la position et en nomination sera vue avec plaisir par le public.

Mademoiselle David, fille du député de Montréal-Est, est à Québec; elle est l'hôte de madame Mercier.

La législature de la Nouvelle-Écosse s'ouvrira jeudi prochain.

Dernier bal du Gai Club ce soir au Parc Hall.

C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu les élections municipales à Québec. Presque tous les concurrents sont de bons candidats. Nous en excepterons toutefois le nommé Paul, candidat dans le quartier Champlain, et le candidat Fleury, à St-Sauveur. Les contribuables de ces deux quartiers font preuve de bien peu d'intelligence s'ils allaient voter pour ces deux énarçumènes.

Au reste, nous avons indiqué samedi dernier à nos lecteurs notre manière de voir sur ces élections. C'était notre devoir comme organe de l'opinion publique et nous l'avons accompli.

Aux bons citoyens d'être aujourd'hui à leur poste et de se choisir comme représentants des hommes capables de sauvegarder les intérêts précieux qui leur seront confiés.

Il nous fait plaisir d'apprendre que Son Eminence le cardinal Taschereau est maintenant parfaitement rétabli. Son Eminence a fait plusieurs ordinations hier matin à la basilique.

A la dernière session du Conseil municipal de Wotton, M. M. P. Stenson, inspecteur d'écoles, a été nommé à l'unanimité maire de cette municipalité.

Du Courrier du Canada: "M. Blake a prononcé aussi un discours digne de tout éloge et a soumis un amendement qui nous paraît le plus acceptable de tous ceux qui ont été produits jusqu'ici."

L'honorable col. Rhodes, a donné à l'hôtel St-Louis, samedi soir, un grand dîner, auquel étaient invitées les personnes suivantes:

Les honorables MM. H. Mercier, H. Starnes, P. Gagnon, D. A. Ross, Gagnon, Turcotte, Shelyn, Duhamel, Marchand, Blanchet, Flynn, John Hearn, J. K. Ward, F. Langelier, L. P. Pelletier, N. C. Cormier, Taillon, J. G. Robertson, MM. Ohs, Langelier, M. P. G. C. Casgrain, Miville Deschênes, L. G. Desjardins, J. Pilon, Y. Bernatchez, A. Rodière, S. Dumais, Faucher de St-Maurice, P. X. Lemieux, H. Martin, M. D. O. Murphy, Dr Rinfret, Jules Tessier, Ang. Tessier, J. Morin, W. Poupore, M. Cardin, Dr Cameron, W. Owens, J. S. Hall, hon. Jas. McShane, J. Robitoux, Dr de Grosbois, membres de la législature; P. W. Hall, de Leeds, Armitage Rhodes, E. Pacaud, de l'Électeur, Dr Stewart, du Chronicle, J. Carrel, du Telegraph, L. J. Demers, de l'Événement, Robert Campbell, Joseph Bégin, secrétaire particulier de l'honorable premier ministre, et Auguste Edée, secrétaire particulier de l'honorable Commissaire de l'Agriculture.

MM. Arthur Boyer M. P. P. et Elzabeth F. Roy, sont arrivés au Saint-Louis hier soir.

M. Arsène Michaud de Saint-Jean Port Joli, est à Québec et loge au Saint-Louis.

Le croirait-on? Malgré les explications complètes qui ont été données devant le comité des comptes publics et que nous donnons nous-mêmes dans une autre colonne, on continue à lire des pérorations comme celle-ci dans le Courrier du Canada.

"Le comité des Comptes publics, disait encore notre confrère samedi, a continué à s'occuper hier de l'affaire de Knowlton. Cette affaire devient de plus en plus étrange.

Hier, M. Mercier a mis devant le comité des documents qui établissent que les \$300 ont été demandés par M. le feu révérend de Knowlton et que le premier ministre les lui a bien et dûment transmis. L'affaire tourne au mystère."

Cette persistance à entretenir sciemment une fausse impression, à propos d'un affaire qui a été expliquée parfaitement, à la satisfaction du chef de l'opposition lui-même qui a retiré sa demande d'enquête devant le comité; cette persistance, disons-nous, est indigne d'un journal respectable.

Par un indult du 17 juillet, 1844, N. S. P. le Pape Grégoire XVI a jugé à propos de réserver pour ce diocèse, concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le carême.

Suivant la teneur de cet indult, on doit, pendant ce temps, faire maigre; le mercredi des cendres et les trois jours suivants; 2o tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines; le dimanche des Rameaux; et les autres jours de la semaine sainte. Le même indult permet l'usage de la viande tous les autres dimanches du carême, ainsi que les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines. Dans ces derniers jours, cependant, on ne peut faire qu'un seul repas en gras et il est défendu de faire usage de poisson à ce repas.

En vertu du même indult, il est aussi permis les jours d'abstinence: 1o de faire frire du poisson ou des œufs avec du la graisse ou même avec du lard; 2o de faire bouillir du lard dans la soupe ou de l'y mettre; 3o de la graisse ou du saindoux; 4o de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries.

On peut aussi: 1o le matin des jours de jeûne prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage; 2o le soir des jours de jeûne où il est permis de faire un repas gras, on peut manger la soupe même grasse qui serait restée du dîner. (Cette permission s'étend à toutes sortes de personnes).

Enfin ceux qui à raison de leur âge, ou de leurs travaux, sont exemptés du jeûne, peuvent aux jours de jeûne où le gras est permis, manger gras à tous les repas.

Non seulement pendant le carême, mais tous les jours maigres de l'année, il est permis de se servir dans la préparation des aliments maigres du gras de lard, de bœuf, de mouton, de poulet ou autre volaille.

Le temps de la communion pascale s'étend dans le diocèse de Québec du mercredi des Cendres au dimanche de Quasimodo.

L'ouverture en est annoncée par la sonnerie solennelle des cloches la veille du mercredi des Cendres, le soir, après l'Angelus, et la clôture en est annoncée le dimanche même de la Quasimodo.

La dernière messe basse pendant le carême se dira à neuf heures.

La grande messe commencera à 10 heures au lieu de 9 h. 30 à partir de dimanche prochain.

Le Canada, organe toy, adresse le bel éloge suivant à M. Mills, l'un des chefs libéraux aux Communes:

"Le député de Bothwell a été surnommé, on le sait, le "philosophe des Communes." Il a gagné ce titre par sa façon large et sérieuse de traiter les questions publiques. Comme orateur, il n'a ni le feu ni les grands mouvements; il procède en analyste, en débattant l'assujettissant pas le mot à la pensée. La magie ordinaire, les artifices de la parole sont pour lui choses inconnues. Mais comme penseur et dialecticien, il est presque sans pairs aux Communes. C'est un Guizot par plusieurs côtés. Nous sommes loin de partager toutes les opinions de M. Mills. Tout brillant économiste qu'il soit, nous croyons que ses opinions fiscales sont erronées. Cela ne nous empêche pas de nous mettre au nombre de ses admirateurs.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord, Anglais et Français, à dire que M. Mills s'est révélé plus que jamais logicien et esprit large. Il a fait la philosophie de la question sans s'attarder aux traits et aux arguments que peuvent fournir la sentimentalité et le patriotisme. M. McCarthy est sorti terriblement humilié.

Sir Hector en traitant la question en Canadien-français avec une noble fierté et une indignation énergiquement exprimée; et M. Mills en répondant en québécois d'observateur c. s. s. ut

tous deux rendu un immense service au pays et à notre nationalité.

M. Mills a eu des arguments très neufs et a fait des déductions irréfutables. Rarement nous avons vu un orateur absorber aussi radicalement l'attention de la Chambre. Nous en étions heureux pour lui et pour nous, les mécontents.

Nous nous sommes procuré ce discours en lecture avec l'intention d'en servir la substance à notre public qui, de ce côté, fera plus ample connaissance avec un des meilleurs plaidoyers qui aient été prononcés en faveur de notre cause.

Ce sera aussi une manière d'hommage et de remerciement à l'adresse du député de Bothwell."

Toute la presse du Canada pousse un long cri d'admiration sur l'admirable discours prononcé à la séance de vendredi par l'honorable M. Blake contre le bill McCarthy.

L'honorable M. Shehyn, prononcera son discours sur le budget, vendredi prochain.

M. Beausoleil, M. P., et M. Charles Langelier, M. P., ont quitté Québec hier après-midi, pour Ottawa.

Le débat se poursuit sur l'adresse, au parlement impérial.

Le trésorier du Manitoba fera son discours sur le budget mercredi.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'honorable sénateur Pelletier est un peu mieux.

La grande université de Toronto, le plus bel édifice de la ville, a été complètement détruit par un incendie vendredi soir. La bâtisse valait un demi-million et n'était assurée que pour \$150,000.

La dernière sensation à Québec est la disparition de M. C. J. Davis, agent d'une puissante maison de commerce de Londres. On le dit concessionnaire pour un montant de \$200,000. On trouvera les détails dans une autre colonne.

La Minerie est complètement muette sur la question des orangistes. Il ne faudrait pas froisser M. Clewov.

La presse bleue vient de fabriquer un document qui aurait été signé par Riel et dont les termes sont injurieux pour le clergé catholique.

La Patrie dit avec beaucoup de propos à ce sujet:

"Si Riel eût été l'ennemi juré des prêtres, comme on le prétend, au lieu de le pendre, on en aurait fait un collègue de sir John et de Mackenzie Bowell."

Il y a du vrai, là-dedans.

La séance aux Communes devra être particulièrement intéressante cet après-midi. L'honorable M. Laurier a la parole sur le projet de loi de M. McCarthy d'abolir l'usage de la langue française au Nord-Ouest. Il est probable que sir John clorera le débat et que le vote sera pris ce soir.

DERNIERES DÉPÊCHES

Nouvelles de Montréal

L'IMMENSE SUCCÈS DE LA CONFÉRENCE DE M. L. O. DAVID

UN NOUVEAU SCANDALE DU PACIFIQUE A L'HORIZON

ÉTONNANTES RÉVÉLATIONS DU "WITNESS"

L'affaire Paradis.—Les \$15,000 données à M. Dansereau par le gouvernement Mousseau.

(De notre correspondant particulier) (Par le télégraphe du C. P. R.)

Montréal, 16 février.—Le 66ème bataillon donne un grand bal demain soir dans la salle d'exercice.

L'enquête sur le poursoit du révérend Père Paradis est suspendue par une demande d'emprisonnement pour mépris de cour contre la Minerie pour avoir donné publicité à la lettre du révérend Père Augier dont vous avez parlé l'autre jour. On attend le jugement demain sur cet incident intéressant.

L'honorable juge Caron et madame Caron sont à Montréal depuis quelques jours. Ils y resteront probablement jusqu'à la fin de mois.

Les membres de la presse ont hier soir leur banquet annuel.

La presse tant anglaise que française parle longuement de la grande démonstration qui a eu lieu vendredi soir dans les salles de l'Électeur. Malgré la pluie battante, la foule était énorme. Environ 1,800 personnes ont pu obtenir admission. M. L. O. David, le conférencier, a été à la hauteur de sa réputation. La salle était richement décorée de drapeaux et d'inscriptions disposées avec goût par MM. Desaulniers frères. On y voyait disposés en trophées les drapeaux Canadien, Anglais, Américain. Sur les murs on lisait en inscriptions: L'Amérique aux Américains. L'Azérie politique du Canada. Loyaux mais Canadiens, etc.

Un orchestre, sous la direction de M. J. E. Drolet, maître de chapelle de l'Église St-Jacques, a joué cinq morceaux choisis après chaque discours.

M. Erastus Winan, est arrivé hier matin en cette ville. Il est l'hôte du Reform club.

L'Étendard prétend que M. Dansereau vient de payer le montant de l'action intentée contre lui par le gouvernement pour le recouvrement de la balance de \$15,000 qu'il aurait reçue du gouvernement Mousseau pour l'achat de livres à Paris.

Le Witness a publié hier soir une dépêche à sensation qui lui était adressée de Québec. Je vous la donne textuellement sans en omettre les titres:

L'HISTOIRE SE REPETE

UN AUTRE SCANDALE DU PACIFIQUE A L'HORIZON.—AUTRES ACCUSATIONS GRAVES QUI SERONT MISES DE-VANT LE PARLEMENT

Par quel moyen en se procurer les fonds de corruption pour les prochaines élections fédérales.

Québec, 13 fév.

avant que quelques jours se soient écoulés, une nouvelle révélation du scandale du Pacifique, qui a provoqué la chute du gouvernement de sir John Macdonald en 1872, sera dévoilée au parlement et au pays. En effet, de sérieuses accusations, fondées sur des documents et d'autres preuves, dit-on, d'un caractère des plus concluants, attaquant un représentant éminent du district de Québec et d'autres personnalités haut placées comprenant plusieurs membres du gouvernement, seront déposées devant la Chambre des Communes, et on va demander la formation d'un comité pour s'enquérir de la vérité de ces accusations.

Il paraît que les inculpés ont été et sont encore les associés secrets dans le contrat public connu par les travaux du hâvre de Québec et ont partagé dans les profits, ce, en violation de l'acte d'indépendance du parlement, et qu'en outre ils ont reçu à différents temps des souscriptions considérables pour fins d'élection en ce district et ailleurs. On dit même que ces accusations vont plus loin, et affirment que certains fonctionnaires ont été subornés, que les rapports sur les progrès des travaux ont été manipulés pour faire obtenir et hâter le paiement de sommes considérables par le gouvernement.

De plus, les conspirateurs ont décidé, il y a plus de douze mois, la suppression des commissaires des hâvres de Québec et de Montréal, et que le contrôle de ces travaux gigantesques, comprenant des millions de piastres, que l'on veut faire à Montréal et ceux restant à faire à Québec, soit transféré au département des Travaux publics, avec l'entente que les entrepreneurs directs et indirectement, auraient les travaux des deux ports, le tout pour continuer le système qui a été commencé depuis nombre d'années au dépens du public, et établir un fonds qui permettrait au gouvernement de remporter les prochaines élections fédérales.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

Ces accusations sont la conséquence du différend déjà mentionné entre quelques-unes des parties intéressées, différend devenu une guerre acharnée; et il est entendu qu'elles seront portées par un député de son siège en chambre, comme l'a fait feu l'honorable L. S. Huntingdon lors du scandale du Pacifique.

Quant à ce qui regarde les travaux à Québec, on tire un avantage de la demande faite récemment par la délégation de la Chambre de Commerce de Québec, que le gouvernement annule ou remette les obligations au montant d'un million qu'il a émis sur le chemin de fer du Nord-ouest, la compagnie du Pacifique comme excuse pour se jeter dans une autre dépense énorme, pour des évaluateurs ici.

seraient intéressés à supprimer d'avance leurs témoignages. Tout ce que je désire c'est d'empêcher de notre province du Canada ce raste de malhonnêtetés qui fait regarder comme traîtres et rebelles ceux qui ont recours à l'autorité suprême qui doit punir les brebis tout aussi bien que les agneaux.

Veillez recevoir, Révérend et bien cher Père, L'assurance de mon sincère dévouement, In Xsto et M. J. CÉLESTIN MARSA, Prêtre, Missionnaire O. M. I.

Église Saint-Pierre, Montréal, 27 nov. 1889.

Je, Célestin Marsan, prêtre, membre de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, déclare solennellement:

"Que le vingt de mois d'octobre de cette année, plusieurs Pères Oblats de différents maisons de cette province du Canada étant réunis dans cette communauté de Saint-Pierre à Montréal pour les exercices spirituels qui se font chaque année, le révérend Père Augier, Provincial de notre Congrégation au Canada, au cours d'une conférence au chapitre qu'il présidait en personne a parlé des difficultés pendantes à Rome contre lui et la Congrégation des Oblats d'une part, et le révérend Père Paradis, O. M. I. d'autre part.

Que le dit Père Augier a déclaré que la cause du Père Paradis contre la congrégation n'a jamais été instruite à Rome et qu'elle a été renvoyée sans que lui, le Père Augier, ait jamais été requis de se défendre.

Que le dit Père Augier a aussi déclaré publiquement dans la même circonstance, qu'il savait que certains Pères de la congrégation avaient écrit aux Cardinaux des lettres où ils priaient pour et causaient pour le Père Paradis et qu'il connaissait même les noms de ces Pères;

Que le Père Augier dans la même circonstance a condamné la conduite des Pères qui s'étaient ainsi adressés directement aux Cardinaux de la Sainte Église Romaine, a stigmatisé ces Pères comme des traîtres à leur congrégation et a dit qu'ils avaient produit à Rome une impression qui était loin de leur être favorable.

Que le Père Augier, toujours dans la même circonstance, a ridiculisé ces Pères et a dit qu'ils étaient bien nés de croire que leurs communications aux cardinaux demeureraient secrètes et ne parviendraient pas à la connaissance du supérieur de la congrégation qui saurait désormais à quoi s'en tenir sur le compte de ces Pères, qui prenaient le parti de la révolte contre l'autorité;

Que le dit Père Augier a prononcé en substance les paroles ci-dessus exposées dans la circonstance expliquée plus haut et en présence des RR. PP. Drouin, supérieur de la maison de Montréal, Poitras, supérieur de la maison de Mat-tawa, Thérion, supérieur de la résidence de Tomiskaming, Prevost, Hermos, Grandfils, Valiquette, Baron, Boisson-neault, Fafard, Gendreau, Lacoste et du Père Marsan soussigné.

Et je fais cette déclaration solennelle, croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

Et j'ai signé, CÉLESTIN MARSA, Prêtre, Miss., O. M. I.